ANNEXE No 6

C'est là, je crois, la pleine portée de la loi actuelle. La mesure maintenant à l'étude cherche à accomplir autre chose. D'abord, on veut rendre illégale l'œuvre de tout parieur de profession sur champs de course ou au dehors. Mes explications sur ce point n'occuperont que deux ou trois minutes; je les donne au comité comme renseignement seulement et parce qu'il s'est écoulé quelque temps depuis le discours de M. Miller devant la Chambre.

Premièrement donc, on cherche à rendre illégal le pari de profession sur champs de courses ou au dehors, notamment dans les rues, ce qui s'est fait assez fréquemment à Toronto et peut-être dans d'autres villes, car la loi, a-t-on décidé, ne s'applique point aux bookmakers dans les rues ou dans les enclos, pourvu, comme je l'ai dit, qu'il n'y ait rien qui puisse indiquer un local fixe.

La mesure cherche aussi à rendre illégal le racolage des parieurs. Des témoins diront plus tard ce que sont les gens qui exercent ce métier. On rend aussi illégal le métiers d'agents et leur publication dans les journaux, ainsi que les annonces des racoleurs de paris. La mesure cherche à interdire tout cela.

La controverse, je crois, ne s'engagera que sur le seul point de savoir si on doit modifier la loi de manière à rendre le bookmaker illégal partout. Les autres points sont de moindre importance. Aucun avocat n'a comparu pour défendre d'autres intérêts et je ne crois pas qu'il en vienne. Le comité n'a donc à se prononcer que sur le point que voici: La portée de la loi actuelle doit-elle être étendue de manière à rendre le bookmaking illégal partout—dans les enclos et dans les rues? Et même sur ce point, mes savants confrères et moi seront encore d'accord en ceci que la loi actuelle doit être modifiée. On devrait abolir cette distinction absurde entre le bookmaker qui se promène et celui qui se tient immobile. La loi doit avancer ou elle doit reculer. On devrait accéder à la demande de mes savants confrères et rendre ce métier licite, ou accéder aux nôtres et le déclarer illégal. C'est sur ce point que portera la preuve et il y aurait làdessus beaucoup d'excellentes choses à dire. On peut l'étudier de diverses manières. Tout d'abord, naturellement, on doit étudier la question au point de vue moral, qui me semble inextricablement lié au point de vue économique. La question se posant ainsi, je me propose de demander au comité d'entendre le secrétaire du Conseil moral et social du Canada, le Dr Shearer, qui, vous le savez tous ou presque tous, a déployé beaucoup d'activité dans cette affaire en ayant soin de se mettre au courant des faits et de la loi. Je me propose de demander au comité d'entendre son exposé de la situation avec preuves à l'appui.

J'appellerai ensuite des témoins qui nous parleront de ce qu'on pourrait nommer l'économie interne des champs de course; ils expliqueront comment et par qui sont organisés les différents champs de course et le système des paris.

Permettez-moi, maintenant, d'expliquer ce que j'entends par l'économie interne des divers champs de course. Il existe depuis deux ans, je crois, une organisation dite la Canadian Racing Association: elle englobe les champs de course d'Ontario (à l'exception d'un seul qui, je l'espère, est mis au ban de l'association) et le champ de course de Montréal. Les champs de course d'Ontario sont ceux du Ontario Jockey Club, de Woodbine; du Hamilton Jockey Club, de Fort Erié, Windsor et Montréal. Ces diverses organisations forment la Canadian Racing Association qui dirige les courses sur les champs. Pendant l'été de 1908, les courses sous les auspices de l'Association ont occupé 126 jours—126 jours de courses de chevaux, c'est-à-dire de courses au galop sur ces cinq pistes dans la province d'Ontario et à Montréal. Il existe, en outre, beaucoup de champs pour courses au trot, dont je ne m'occuperai pas maintenant. Nous entendrons parler de deux champs de courses dans la Colombie-Britannique, ceux de Vancouver et de Victoria. Une ligne de démarcation bien tranchée divise ces champs de course en deux catégories: d'un côté, nous trouvons les champs de course de Woodbine, Montréal et Hamilton; de l'autre, ceux de Fort-Erié, Windsor et Colombie-